

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

***AVIS PUBLIC***  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 930**

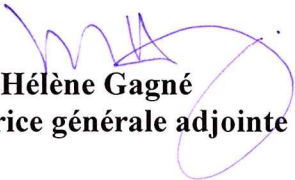
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe de la susdite municipalité,**

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 21 juin 2024 le règlement n° 930 décrétant une dépense et un emprunt de 7 000 000 \$ remboursable en 20 ans, pour la construction d'un nouveau centre communautaire.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	17 mai 2024
Dépôt du projet de règlement :	17 mai 2024
Adoption du règlement:	21 juin 2024
Avis de promulgation :	25 juillet 2024

**DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,**  
Ce 25<sup>e</sup> jour de juillet 2024



**Marie-Hélène Gagné**  
Directrice générale adjointe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 25 juillet 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la municipalité.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 25<sup>e</sup> jour de juillet 2024.

---

**Marie-Hélène Gagné**  
**Directrice générale adjointe**

